NORMANDIE ÉQUINE VALLÉE
CAMPUS INTERNATIONAL DU CHEVAL

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
REUNION DU 15 OCTOBRE 2025
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13 MAI 2025

N° de Délibération : 2025-23

Réunis le 15 octobre 2025 à 15h30 en visio-conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Malika CHERRIERE, Amandine D'OLEON, Christine EVEN, Audrey GADENNNE, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie GAUGAIN et messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Fabien ACHARD DELALUARDIERE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Sophie DE GIBON, Florence MAZIER, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et monsieur David FONTAINE.

Nombre de membres en exercice	16
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	/
Nombre de votants	10

*****

VU le code général des collectivités territoriales,

Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,

Après avoir pris connaissance du projet de procès-verbal du comité syndical du 13 mai 2025,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical du 13 mai 2025.

La Présidente du syndicat mixte
Malika CHERRIERE

Malika CHERRIERE
Certified by yousign

ANNEXE : PV DU COMITE SYNDICAL DU 13 MAI 2025

Réunis le 13 mai 2025 à 9h00 en visio conférence,

Etaient présents avec voix délibérative Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Sophie DE GIBON, Christine EVEN, Audrey GADENNE, Patricia GADY-DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, et Messieurs Patrick JEANNENEZ et David FONTAINE.

Sont excusés : Mesdames Amandine D'OLEON, Florence MAZIER, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et messieurs Fabien ACHARD DELALUARDIERE, Antoine CASINI et Xavier CHARLES.

1. Approbation des procès-verbaux précédents

Alexia LEMOINE présente le procès-verbal du comité syndical du 15 janvier (budget, tarifs) et celui du 13 février (imputation budgétaire pour remboursement de cautions locatives).

Les procès-verbaux des comités syndicaux des 15 janvier 2025 et 13 février 2025 sont approuvés à l'unanimité.

2. Présentation et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Alexia LEMOINE présente les résultats consolidés pour l'exercice 2024 :

- Résultat 2024 : excédent de 13 909,11 € en fonctionnement, 162 399,40 € en investissement.
- Reports de crédit : 5 000 000 € (engagements pluriannuels).
- Proposition : affecter les résultats en recettes 2025, maintenir les cotisations au niveau du BP 2025

Remarques :

- Le résultat de fonctionnement est positif de 74 380,79 €, à ajouter au cumul antérieur (2023) excédentaire (+190 774,32 €).
- En investissement, le résultat est positif de 462 351,52 €, avec un cumul très confortable (+2 183 949,68 €).
- Les reports de crédit (engagements pluriannuels non mandés) s'élèvent à 5 000 000 €.

Il est proposé au comité syndical d'affecter les résultats 2024 sur les sections de fonctionnement et d'investissement, de maintenir le niveau de cotisation des membres afin d'anticiper les besoins 2025.

Malika CHERRIERE se retire du vote. Patricia Gady DUQUESNE anime le vote concernant le CFU.

Le CFU 2024 est adopté à l'unanimité des votants (soit 8 votants sur 9 participants).

3. Budget Supplémentaire (BS) 2025

Alexia LEMOINE propose d'intégrer les excédents 2024 dans le BS 2025 :

Des ajustements sont également proposés en section de fonctionnement :

- Intégrer la dotation au budget annexe ;
- Augmentation des lignes d'honoraires pour financer le contentieux sur Kinésia avec Clabel (problèmes de rouille sur les parois de la piscine, 200 000 € de travaux) et un possible contentieux pour la chaufferie de Goustranville.

En section d'investissement :

- 35 500 € sur le compte 21 (matériel) pour l'achat d'une statue équestre (1% culturel).
- Réajustement du chapitre 23 (travaux) : +1 008 471,98 €.

Malika CHERRIERE demande pourquoi on ne propose pas baisser les cotisations avec ces excédents.

Alexia LEMOINE répond que cette proposition permet de garder une marge pour 2025, année de transition avec l'inauguration et des risques juridiques.

Patrick JEANNENEZ demande si le BS couvre tous les risques de contentieux.

Alexia LEMOINE répond que ce risque est effectivement couvert.

Le Budget supplémentaire 2025 est approuvé à l'unanimité.

Un échange se développe de la problématique de la chaufferie biomasse à Goustranville.

Alexia LEMOINE expose les problèmes récurrents depuis janvier 2025 :

- Coupures de chauffage et d'eau chaude pour les étudiants logés sur le site, notamment entre janvier et mars 2025.
- Problèmes techniques identifiés :
  - Silo extérieur : prescrit par la maîtrise d'œuvre, il génère des difficultés de chargement.
  - Vis de chargement : elle est trop lente (3 heures par livraison de biocombustibles), ce qui immobilise les camions et augmente les coûts.
  - Bruit : la vis perturbe les chevaux sur le parking de l'hôpital.
  - Surcoût : le fournisseur (Biocombustibles Normandie) facture le temps d'immobilisation, augmentant le prix du combustible.

Des actions ont été engagées

- Reprise en main par le syndicat mixte :
  - Centralisation des commandes de combustible pour éviter les ruptures.
  - Surveillance quotidienne de la chaufferie.
- Relation avec la maîtrise d'œuvre : le Bureau d'études et la maîtrise d'œuvre ont été interrogés pour faire des propositions en vue de réponde à des erreurs de conception. L'architecte est conciliant, mais il se dégage de ses responsabilités. Le syndicat mixte a précisé refuser de payer pour des dysfonctionnements imputables à la conception.

David FONTAINE soutient un message de fermeté pour ne pas générer de problèmes durables. Il partage une expérience similaire où le bureau d'études a été condamné à payer les corrections.

Malika CHERRIERE souligne la nécessité de disposer de preuves écrites pour appuyer le dossier. Les témoignages des étudiants sont cruciaux.

Patrick JEANNENEZ ajoute que le bureau d'études doit assumer.

Les membres conviennent de la :

- Poursuite de la médiation avec la maîtrise d'œuvre.
- Préparation d'un contentieux si nécessaire, avec l'appui de l'avocat spécialisé.
- Nécessité d'une information régulière du comité syndical sur l'avancée des négociations.

4. Remboursement des charges aux étudiants (logements)

Léana FALAISE présente la proposition de remboursement de charges aux étudiants afin de les dédommager des désordres subis lors des pannes de chauffage :

- 26 étudiants sont concernés.
- Cela représente 50 €/personne soit un total de 1 300 € pour mars 2025.
- Justification : inconfort prolongé, enjeu d'image pour les futurs locataires.

La délibération est approuvée l'unanimité.

Malika CHERRIERE rappelle la nécessité de collecter les mécontentements des étudiants pour le dossier juridique.

Alexia LEMOINE souligne que le syndicat collecte des retours positifs malgré les problèmes. Les étudiants comprennent que c'est une mise en route. »

5. Pénalités sur les marchés de travaux pour l'opération Saint Contest

Manon BONNAL présente le rapport. Il est proposé des exonérations totales et partielles de pénalités.

Sophie DE GIBON soutient la démarche d'exonération partielles car *« Si on lève toutes les pénalités, elles ne serviront plus à rien. »*

Alexia LEMOINE précise que le syndicat mixte applique régulièrement des pénalités (ex : nettoyage de chantier à Goustranville). Dans ce cas précis, l'entreprise a réagi après la mise en demeure.

La délibération est approuvée l'unanimité.

6. Convention de partenariat avec l'École Vétérinaire d'Alfort

Alexia LEMOINE présente les principaux éléments de la convention :

- Etablie pour 10 ans, subvention annuelle de 490 000 € (loyer > 500 000 €).
- Axes : formation, recherche, innovation en soins équins.

Elle précise que le texte a été validé par le CA de l'école en mars 2025.

Malika CHERRIERE souligne la vigilance accrue sur la rédaction suite aux recommandations de la Cour des Comptes.

La délibération est approuvée l'unanimité.

7. Tarifs des nouveaux espaces (Espace Vie Entrepreneuriat)

Alexia LEMOINE présente le rapport et revient sur chaque proposition de tarif.

Malika CHERRIERE Insiste sur le benchmarking et l'attractivité du site.

Sophie DE GIBON demande si des tarifs dégressifs sont prévus pour des abonnements mensuels.

Alexia LEMOINE répond que ce n'est pas prévu mais ils pourront être ajustés après 6 mois d'exploitation.

Christine EVEN demande si les collectivités auront accès gratuitement aux salles.

Alexia LEMOINE répond que les deux collectivités membres (Région et Département) bénéficient de la gratuité.

La délibération est approuvée l'unanimité.

8. Tarifs des bornes de recharge électrique

Alexia LEMOINE présente le rapport et les tarifs proposés.

La délibération est approuvée l'unanimité.

9. Ressources Humaines : Règlement du temps de travail

Alexia LEMOINE rappelle que dans le cadre des créations de 3 postes de droit privé il faut adapter les conditions d'emploi et harmoniser toutes les dispositions relatives aux règles de temps de travail. Il est précisé que les personnels recrutés pour les activités industrielles et commerciales relèvent de la convention collective de l'immobilier. Elle précise également que le règlement du temps de travail prévoit la mise en place d'un régime d'astreinte pour la maintenance.

La délibération est approuvée l'unanimité.

10. Questions diverses

Alexia LEMOINE fait un point sur l'organisation de l'inauguration du site de Goustranville qui aura lieu les 17 et 18 juin.

La séance est levée à 10h30.

Accusé de réception en préfecture
014-200025344-20251015-2025-23-DE
Date de télétransmission : 22/10/2025
Date de réception préfecture : 22/10/2025